



Amende douanière

Par Fauda

Bonjour une simple question mais avant le contexte:

mon petit frère âgé de 20ans c'est fais saisir une trentaine de cartouche de cigarette a son domicile il y'a exactement 11jours a ce qu'il parait il aurait eu une convocation aujourd'hui même et on lui aurait donner une amende de 1700 euros a payer pour demain DERNIER DELA, sinon cela sera: une convocation chez un magistrat et une amende de 10 000 euros a payer.

Ma question est donc, es t'il possible de n'avoir aucun délai de paiement ? Ou es que ca ne serait qu'anarque ? et si oui de qui vient t'il..